

Café géographique du 9 février 2005

SREBRENICA DIX ANS APRES: UN GÉNOCIDE ?

Débat introduit et animé par
Agnès CASERO (Avocate) et
Michel ROUX (Université du Mirail)

INTRODUCTION

Michel ROUX (Département de Géographie, Université de Toulouse-le Mirail)

Srebrenica est sans aucun doute l'épisode le plus atroce des guerres qui ont ravagé l'ex-Yougoslavie dans les années 1990. Le **11 juillet 1995**, les forces serbes de Bosnie s'emparent de cette petite ville peuplée de Bosniaques et trient ses habitants. Les hommes en âge de combattre (environ 16-60 ans) seront emmenés et exécutés les jours suivants (8000 morts environ). Le reste des habitants est chassé vers la région de Tuzla, tenue par les Bosniaques. Le 10^e anniversaire approche. Il s'agit ici de souligner **en quoi cet événement continue de nous concerner**, et d'élargir le débat à une **réflexion sur la notion de génocide**. Les circonstances y sont favorables : on vient de célébrer le 60^e anniversaire de la libération d'Auschwitz, lieu de massacres d'une tout autre dimension, mais qui renvoie au même terme.

Pour resituer **le massacre de Srebrenica dans son contexte historique**, il faut remonter au moins jusqu'à 1990. La Yougoslavie va mal depuis une décennie, précisément depuis la mort de Tito : économie stagnante, chômage massif, désaccords entre les six républiques, montée des nationalismes alimentée d'abord par les tensions croissantes entre Serbes et Albanais au Kosovo. En 1981, les Albanais, majoritaires dans cette province autonome de la Serbie, avaient revendiqué sa transformation en république, leurs manifestations avaient été durement réprimées et leurs relations avec les Serbes locaux, déjà distantes auparavant, s'étaient encore dégradées. Slobodan Milosevic, arrivé au pouvoir en Serbie en 1987, avait réduit à presque rien l'autonomie du Kosovo et celle de l'autre province autonome de la Serbie, la Voïvodine. En 1990, suite à la chute du mur de Berlin, les communistes, au pouvoir depuis 1945, autorisent la création d'autres partis politiques, s'inscrivant ainsi dans un mouvement général des pays de l'Est. Ils espèrent gagner les élections organisées la même année et se donner une nouvelle légitimité. Effectivement, ils les gagnent en Serbie (sous le nouveau nom de Parti Socialiste), car Milosevic est très populaire auprès des Serbes pour avoir maté les Albanais du Kosovo. Ils les gagnent aussi au Monténégro. Mais ils les perdent en Slovénie, en Croatie et en Bosnie. En Macédoine, où ils ne sont pas arrivés en tête, ils demeurent au pouvoir, mais dans un gouvernement de coalition. Situation très délicate. En Croatie, le nouveau parti au pouvoir, le HDZ (Communauté démocratique croate) et le nouveau président Franjo Tudjman, son leader, tiennent un discours imprégné de nationalisme croate, alors qu'à Belgrade Milosevic exploite le nationalisme serbe. En outre se sont formés de part et d'autre des partis ultra-nationalistes fascistes, le Parti croate du droit et le Parti radical serbe. En Bosnie, la

situation est plus complexe car aucun groupe national n'a la majorité absolue dans la population et, en conséquence, aucun parti ne la détient au Parlement (car les nouveaux partis ont un électorat « ethnique »). Partout, les médias diffusent des points de vue nationalistes agressifs qui influent sur l'état d'esprit de la population. Le voisin, s'il appartient à un autre groupe national, n'est pas encore perçu comme un ennemi, mais les mauvais souvenirs de la Seconde Guerre mondiale sont réveillés et des défiances réciproques se développent.

Après les élections de 1990 apparaissent entre les républiques des divergences de fond quant à l'avenir de la Yougoslavie. La Serbie veut renforcer les pouvoirs du gouvernement fédéral. Slovénes et Croates interprètent cela comme une tentative de Milosevic pour restaurer l'"hégémonie" serbe qu'ils avaient mal vécue entre les deux guerres mondiales dans le Royaume de Yougoslavie. Ils souhaitent au contraire que la Yougoslavie devienne une confédération dont chaque membre serait presque indépendant. Faute d'accord, Slovénie et Croatie proclament leur indépendance en juin 1991. L'armée fédérale, qui soutient le point de vue serbe, quitte la Slovénie après deux semaines d'escarmouches et se redéploie en Croatie. Celle-ci comporte en effet une minorité serbe qui veut détacher certains territoires de la Croatie indépendante et les rattacher à une Yougoslavie réduite. Des milices serbes, appuyées par l'armée, se rendent maîtresses de ces territoires et y proclament une république serbe de Krajina. C'est le début du *nettoyage ethnique*, expression qui apparaîtra l'année suivante dans les médias européens à propos de la Bosnie. La communauté internationale, en reconnaissant la Croatie dans ses limites héritées de l'ex-Yougoslavie, donne tort aux Serbes. Les tentatives de médiation de la Communauté (plus tard Union) européenne s'avèrent vaines et, si en février 1992, l'ONU fait accepter la présence d'une force militaire, la FORPRONU (Force de protection des Nations-Unies), ce n'est pas pour imposer la paix par les armes, mais pour s'interposer tant bien que mal entre les belligérants et protéger les convois humanitaires. Scénario analogue en Bosnie en 92. Le 1^{er} mars a lieu un référendum sur l'indépendance. Les électeurs bosniaques et croates votent pour ; les électeurs serbes sont contre mais, se sachant minoritaires, s'abstiennent. L'indépendance proclamée et bientôt internationalement reconnue, les Serbes de Bosnie fondent une Republika Srpska. Leurs forces militaires et paramilitaires, accrues par des bandes armées venues de Serbie et soutenues par l'armée ex-yougoslave, s'emparent des 3/4 de la Bosnie. Le **nettoyage ethnique** se déchaîne. En 93, des combats éclatent entre Bosniaques et Croates de Bosnie (lesquels, soutenus par la Croatie à laquelle ils veulent se rattacher, ont fondé leur propre république, l'Herceg-Bosna). Bilan en Bosnie : sur 4,4 M d'habitants, plus de 2 M deviennent réfugiés (à l'étranger) ou personnes déplacées (ailleurs dans leur propre pays) ; 200 000 morts environ (proportionnellement plus qu'en France pendant la Première Guerre mondiale), en grande majorité des civils.

Quelle est la place de **Srebrenica** dans ce déchaînement général ? Cette petite ville à majorité bosniaque, située au NE de la Bosnie en moyenne montagne, près de la frontière de la Serbie, est enclavée dans les territoires dont les Serbes bosniens se sont rendus maîtres. Son nom (de *srebro*, l'argent, équivalent du toponyme français Largentière) rappelle que les environs comportent des mines d'argent exploitées depuis longtemps. Les chiffres de population donnés à son sujet reflètent une confusion entre ville et commune. Au recensement de mars 91, la ville avait 5700 habitants (64% de Musulmans – avec majuscule, appellation officielle des Bosniaques en ex-Yougoslavie - ; 28% de Serbes et 8% de divers). La commune, comportant cette ville et 79 villages, avait 37 000 habitants (Musulmans 75%, Serbes 23%, autres 2%). Elle s'étendait sur 527 km² mais pendant la guerre l'enclave bosniaque n'en comportait que 160 environ : la petite ville et quelques villages proches. Les Serbes locaux, alors, avaient fui, mais des Bosniaques chassés des régions voisines s'y entassaient, jusqu'à

50 000 environ. Une population affamée, sporadiquement bombardée, dormant en grande partie dans des hangars, des étables, des ruines, ou dehors, par un hiver enneigé et glacial.

C'est en mars 93 que le nom de Srebrenica émerge dans les médias occidentaux. Comme en Croatie, des *caques bleus* de l'ONU sont alors présents en Bosnie, comme "force de maintien de la paix"... en pleine guerre ! Les Serbes ayant stoppé les convois humanitaires, le général Morillon, chef des casques bleus, se rend à Srebrenica, y est brièvement retenu par les réfugiés, leur promet la protection de l'ONU, puis obtient des Serbes le rétablissement de l'aide humanitaire et l'évacuation des blessés et d'une partie des réfugiés. L'ONU en fait une "zone de sécurité" (résolution 824 du Conseil de sécurité, 6 mai), mais ne se donnera jamais les moyens de protéger l'enclave, dont la résolution implique pourtant le désarmement.

Pendant deux ans, Srebrenica survit de façon précaire. Selon les moments, les convois humanitaires y parviennent ou sont bloqués, les forces serbes la harcèlent ou s'en désintéressent. L'assaut serbe décisif commence le 7 juillet 1995. Le bataillon hollandais de l'ONU présent sur place demande en vain un appui aérien de l'OTAN, puis se rend sans avoir combattu. **La ville tombe le 11 juillet 1995.** Victorieuses, les troupes du général Mladic perpètrent le crime déjà évoqué. Plus tard, elles extraient les cadavres des fosses communes pour les disperser dans des charniers secondaires afin de rendre plus difficile leur découverte.

Srebrenica devient emblématique : le pire massacre en Europe depuis 1945, le pire échec pour l'ONU et les puissances opposées aux guerres yougoslaves. Mais les Serbes sont proches de leur défaite finale : la diplomatie américaine a déjà obtenu la fin des combats entre Bosniaques et Croates ; au moment de la chute de Srebrenica, une "force de réaction rapide" franco-anglaise se met en place près de Sarajevo. En août, l'offensive croate balaie les Serbes de Krajina, affaiblissant ainsi les Serbes de Bosnie. Le 28, un obus serbe tue 41 civils sur un marché de Sarajevo et les puissances passent enfin à l'action : des bombardements de l'OTAN sur les forces serbes assiégeant Sarajevo les contraignent à accepter un cessez-le-feu, ce qui conduira en **novembre 1995 aux accords de Dayton.** Lors des négociations, les Serbes de Bosnie n'étaient pas représentés par leurs chefs politique (Radovan Karadzic) et militaire (le général Ratko Mladic), contre lesquels le Tribunal pénal international a lancé un acte d'accusation pour crimes de guerre et génocide, mais par Milosevic.

Ces accords, qui mettent la Bosnie sous la tutelle de l'ONU et de l'OTAN, la divisent en **une Fédération croato-bosniaque et une République serbe, attribuant Srebrenica à celle-ci.** La ville est repeuplée par quelques milliers de Serbes, déménagés de Sarajevo ou réfugiés de Krajina. Son économie est ruinée. Les Bosniaques qui tentent de s'y réinstaller sont au début accueillis avec hostilité, parfois à coups de pierres. Par la suite, beaucoup de retours enregistrés par le HCR sont en fait provisoires : les gens font l'inventaire de leurs biens, les vendent et repartent. Comment demeurer dans une ville en ruines où il n'y a pas de travail ? Beaucoup de Serbes partent aussi. Minoritaires, les Bosniaques gagnent toutefois les élections locales car réfugiés et personnes déplacées ont le droit de voter dans leur commune d'origine. Srebrenica a un maire bosniaque, mais faire fonctionner le conseil municipal n'est pas simple.

Le cas de Srebrenica pose au moins trois problèmes :

- **qualifier ce crime** : la qualification de génocide a été retenue en avril 2004 par le Tribunal pénal international sur la Yougoslavie (TPIY) de La Haye, dans le cadre du procès du général Krstic, condamné à 35 ans de prison.
- **établir les responsabilités** : les deux principaux chefs serbes de Bosnie, Karadzic et Mladic, ont été inculpés par le TPIY en 1995, mais sont toujours en fuite. D'autres ont été arrêtés et condamnés, et le procès de Milosevic est en cours. Quant à l'ONU, la question de la responsabilité de ses chefs sur place n'est pas complètement éclaircie, tant était complexe la chaîne de commandement. Une mission d'information du Parlement français y a travaillé,

publiant son rapport en 2001. Aux Pays-Bas, la publication d'un rapport a été suivie de la démission du gouvernement (2002).

- **indemniser les survivants** : une action a été intentée par 69 survivants contre l'ONU. Agnès CASERO, du barreau de Toulouse, est leur avocate.

Pourquoi débattre de Srebrenica dix ans après ?

1. ce crime s'inscrit dans un ensemble de violences contemporaines dont il s'agit de prendre la mesure et de conserver la mémoire. Ainsi, ce qui se passe en Tchétchénie ne renvoie-t-il pas à la notion de génocide ?
2. le débat juridique sur les responsabilités est en cours ;
3. le thème du nettoyage ethnique devient un sujet de recherche en géographie. Il est d'ailleurs étonnant qu'il ait été négligé jusqu'ici, car c'est l'une des modalités de la mobilité humaine, thème éminemment géographique.

Maître Agnès CASERO (Avocate de survivants)

* **Pourquoi Srebrenica ?** Si j'avais du raconter la manière dont j'ai perçu les choses et dont aujourd'hui un peu partout dans le monde les gens se soulèvent pour Srebrenica, peut-être n'aurais-je pas employé les mêmes mots que mon excellent voisin Michel Roux.

A mon sens, ce n'est pas un simple débat autour de l'unité de l'ex-Yougoslavie : fallait-il rester uni ou non ? Les événements ont démarré bien avant les premières agressions de l'été 1991, et **au départ ce fut le nationalisme serbe qui mit le feu aux poudres**. D'abord dans la vallée de la Krajina en été 91 ; ça se passait en Croatie où l'on se livrait à l'épuration ethnique. Non pas contre ceux qui étaient pour ou contre une dislocation ou l'indépendance, mais contre ceux qui n'étaient pas serbes. Tel a été le point de départ.

Intervention rapide de l'ONU et indépendance rapidement négociée de la Croatie. La Bosnie était entourée par deux peuples indépendants ou proches de l'être, elle était dans l'obligation de la demander aussi pour éviter une mort certaine. Sous l'impulsion de l'ONU, la Bosnie l'a obtenu et s'est retrouvée en situation **d'état mort-né**. Une des premières décisions de l'ONU dit que son intervention n'avait pas pour but la guerre ("on ne rajoute pas la guerre à la guerre") ; la conduite de la politique de l'ONU est le fait de la France et du Royaume-Uni.

Mais cette première décision de l'ONU est une décision **d'embargo total sur les armes**. La Croatie, jeune état, est soumise à l'embargo ; elle s'en sort bien car elle est armée par les allemands et les italiens. En 1993, le tourisme italien sur la côte Adriatique était prospère et l'on ne sentait pas la présence de la guerre. La Serbie, elle, est armée par ses alliés naturels dont la France faisait partie ; par ailleurs, Belgrade est le lieu où s'usait une grande partie de l'armement européen. C'était alors le 4^{ème} pays le plus armé d'Europe.

La politique serbe a consisté à laisser des "chevaux de Troie" en Bosnie : Mladic, militaire de l'armée serbe, a continué en Bosnie à faire son métier de militaire, pas officiellement mais au nom des Serbes de Bosnie. Il est faux de dire que les vrais coupables sont les serbes de Bosnie : un rapport de l'ONU, rendu public en 1999, a révélé que **les Serbes de Bosnie étaient armés par l'armée régulière de Belgrade**. Si Milosevic vient d'être condamné par le TPI pour complicité de génocide, c'est en raison du rôle actif de l'aide logistique de Belgrade et du nationalisme serbe. Deux belligérants sur trois étaient considérablement armés (l'un d'eux surtout) et le troisième ne l'était absolument pas. L'armée bosniaque étaient constituée de femmes et d'enfants (les hommes qui sont morts à Srebrenica sont surtout des enfants de 13 ans), face à une vraie armée, une armée régulière forte qu'on a laissé faire.

A mon sens, si on parle aujourd'hui de Srebrenica, si on dévoile les démissions qui ont suivie sa chute, c'est bien qu'il y a plusieurs manière de raconter l'histoire et de présenter les faits.

En ce qui me concerne, la version que je défends est reconnue dans un rapport officiel de l'ONU et aujourd'hui des survivants essaient de faire reconnaître une vérité historique afin de pouvoir continuer à vivre. Au sein du TPI des actions courageuses sont menées pour mettre à jour la vérité sur les responsabilités des uns et des autres.

* **Le rôle de l'ONU.** De 1991 à 1993, le Conseil de Sécurité a pris des résolutions **d'interposition**: être présent sur le terrain, mais ne pas ajouter à la guerre. Discours et interventions des états au sein du Conseil de Sécurité étaient extrêmement houleux au vu de la situation sur le terrain. En effet, on était en présence d'actions divergentes et contradictoires. Des négociations permanentes, conduites par les franco-anglais, cherchaient un terrain d'entente avec des personnes qui, parallèlement et en même temps, se livraient à des épurations ethniques impitoyables. A partir de 1993, des pays arabes mais aussi le Vénézuéla demandent au Conseil de Sécurité d'autoriser les Casques Bleus à intervenir sur le terrain lorsqu'ils étaient témoins de véritables agressions serbes contre les musulmans. Srebrenica, Sarajevo, Gorazde, ces villes devenues des enclaves musulmanes du fait de l'épuration ethnique subissaient les agressions serbes. En 93, après la création du TPI, le Conseil de Sécurité délimite des **"zones de sécurité" à l'intérieur desquelles les Casques Bleus pouvaient intervenir militairement s'il y avait pénétration.**

Ce qui s'est passé à Srebrenica avait démarré 4 mois auparavant par une attaque serbe avec prise d'otages des Casques Bleus. Ces derniers font appel à leur hiérarchie pour être protégés mais leur hiérarchie ne répond pas. Nous avons là tous les ingrédients d'un génocide annoncé et là est le scandale de Srebrenica. **C'est l'aspect annoncé de la catastrophe et l'inaction réfléchie de l'ONU avec pour conclusion une paix qui cautionne l'épuration ethnique qui est à proprement parler scandaleuse.** Néanmoins il ne faut pas se tromper d'adversaires, les criminels ce n'est pas l'ONU, mais les milices serbes. Dix jours avant la chute de Srebrenica les miliciens serbes circulaient autour de la ville, on les a laissé faire. Empêcher ce massacre était possible : il y a donc **une coresponsabilité dont l'ONU doit répondre.**

Par ailleurs il convient de rappeler que l'ONU c'est NOUS, ce sont nos états. Voilà toutes les raisons qui font de Srebrenica un cas unique à ce jour.

DEBAT

Michel Roux : Agnès a raison de mentionner le *nationalisme serbe* et d'en souligner les responsabilités. Cependant l'emballement des nationalismes est le fait d'interactions. Si les serbes de Croatie ont été totalement déchaînés, la raison en incombe non seulement à la propagande de leur chef mais également au *nationalisme croate* qu'ils voyaient monter en face d'eux et qui les effrayait. Le discours nationaliste croate au printemps 1990 a donné aux dirigeants serbes tous les arguments pour faire jouer le ressort du nationalisme serbe. De même les violences qui avaient eu lieu dans les années 80 au Kosovo, la répression sauvage contre les albanais, donnaient aux Croates toutes les raisons de se méfier des dirigeants serbes et de la montée des nationalismes serbes. Il s'agit bien d'un phénomène d'emballements *récioproques*, mais la responsabilité *principale* est néanmoins imputable à ceux qui ont déclenché la guerre grâce à leur supériorité militaire et ont conduit conquêtes et massacres.

Une consultante auprès du HCR : Les Casques Bleus étaient présents comme observateurs et ne pouvaient en aucun cas intervenir. La responsabilité n'incombe pas aux Casques Bleus, mais aux états de l'ONU. Dans les conflits, Liban, Somalie, les Casques Bleus n'ont

jamais eu à intervenir. Comment l'ONU peut-elle se doter d'une vraie force d'intervention?

Agnès Casero : Chaque conflit amène l'ONU à convenir de contrats avec les états appelés à intervenir. Dans le cas qui nous occupe, la FORPRONU était une émanation de l'ONU sur le terrain. Le Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies autorise le Conseil de Sécurité à faire usage des armes lorsque les zones de sécurité ne sont pas respectées.

A Srebrenica, la zone de sécurité de mars 93 impliquait seulement le désarmement des adversaires. En avril et juin 93, de nouvelles résolutions autorisaient les Casques Bleus à faire appel aux armes en riposte aux bombardements et aux incursions armées afin de neutraliser les tentatives d'obstruction à la liberté de circulation des forces ou des convois humanitaires. *Dès 1993, il y avait des textes écrits qui permettaient de protéger les zones de sécurité.* Le problème récurrent a toujours été de contraindre l'ONU à respecter ses propres résolutions.

Concernant les zones de sécurité de Bosnie, les accords de 93-94 entre la FORPRONU et l'OTAN autorisaient le représentant de l'ONU sur place, AKASHI, à faire appel aux forces de l'OTAN. Il fallait la *double signature* du représentant des forces armées et du représentant de l'ONU. En 1995, le général Janvier, représentant de l'ONU en Bosnie, disposait du pouvoir par sa seule signature de faire appel aux forces armées. Le 10 juillet, il a téléphoné à sa hiérarchie mais les hésitations combinées de Janvier et d'Akashi ont empêché l'appui aérien qui aurait protégé Srebrenica comme cela avait été le cas pour Gorazde.

M.R. : Le terme "*d'observateur*" suggère une extériorité qui n'est pas du tout celle des gens de l'ONU. Quand une force se déploie sur le terrain, quelle que soit sa mission, elle est nécessairement immergée dans le conflit et est amenée à accomplir des missions et des actes qui ne relèvent pas vraiment de l'observation. De même, si on se réfère à la Résolution 824 du Conseil de Sécurité du 6 mai 1993 qui institue la zone de sécurité de Srebrenica, la mission des Casques Bleus sur place n'est pas exactement d'observation. Si l'on a affaire à une zone de sécurité, il convient de se donner des moyens de protection et c'est ce que l'ONU n'a pas fait.

Michel POINARD (géographe à l'UTM) : Ce conflit n'est-il pas le rebondissement de vieux conflits serbes et croates assoupis du temps de Tito mais qui ont resurgi par la suite?

M.R. : Les relations entre serbes et croates sont ambiguës, rapprochements et conflits se succèdent. *Au XIX^e s.*, les croates étaient dans l'Empire austro-hongrois et leurs intellectuels développaient en majorité une approche yougoslave favorable à un rapprochement avec les serbes en vue d'un état commun. Les serbes, qui avaient acquis leur indépendance avec le Congrès de Berlin (1878), étaient aussi plutôt favorables à un rapprochement avec les croates, mais comme une extension de la Serbie en direction de territoires linguistiquement proches.

La création de la première Yougoslavie (1918) a déçu. Les croates attendaient un état fédéral qui préserverait leurs intérêts culturels, les serbes un état unitaire. Il y avait déjà dissymétrie entre Croatie et Serbie : électeurs serbes plus nombreux que les croates, dynastie régnante serbe comme l'état-major de l'armée. Conséquence : la naissance, chez les croates, d'un mouvement nationaliste qui émergera en 41 sous la forme d'une alliance avec Hitler.

Après la Seconde Guerre Mondiale, dans un contexte très autoritaire (régime de Tito), un nouveau rapprochement sous la bannière officielle de "Fraternité et Unité" met en sourdine les rancoeurs précédentes. De nombreux mariages mixtes ont lieu, dus à une très grande mobilité sociale encouragée par le développement d'une forte industrialisation.

Donc entre serbes et croates, on a successivement enregistré : des désirs de rapprochements, des rapprochements, des raidissements nationalistes et des conflits.

Un étudiant en histoire : Comment définit-on les nations yougoslaves ? Est-ce par la

religion, par la langue ou par le territoire ?

M.R. : Entre serbes, croates et bosniaques existe un *continuum linguistique*. On utilise la même langue avec quelques variantes dialectales. Pour les linguistes, il s'agit du même instrument de communication ; pour les habitants, ce n'est pas la même langue et sa dénomination change. Pour certains cette langue est appelée serbe, pour d'autres croate ou bosniaque, on parle également de monténégrin mais aussi de serbo-croate ou de croato-serbe. Serbes et croates se différencient aussi par la *religion* ou plutôt la *tradition culturelle*, catholique pour les croates, orthodoxe pour les serbes ; cet élément sous tend les deux nations. Les bosniaques de leur côté ont beaucoup de difficultés à faire émerger un groupe identifiable.

Quel est le devenir des réfugiés ?

A.C. : Il sont entre 10 000 et 12 000, qui vivent depuis 10 ans dans les camps construits par des ONG suédoises pour la plupart ; des baraquements financés par des mouvements associatifs sur des terrains de la ville de Tuzla, qui a donné son accord à condition de les récupérer au bout de 10 ans. Aujourd'hui on est au terme des 10 ans, d'où les vagues d'expulsions. Ces femmes reçoivent des pensions de l'État financées par le FMI (100 € par personne, plus 20 € par enfant à charge). Les plus jeunes enfants ont l'âge du massacre, il n'y a pas eu de naissance après le massacre. C'est un monde de femmes essentiellement, plus quelques vieillards. Quand des hommes ont survécu, ils cherchent du travail à Belgrade. On trouve également des communautés exilées aux Etats-Unis, en Australie et en Suisse. En Suisse les bosniaques sont en voie d'expulsion vers leur ville considérée comme pacifiée. Or Srebrenica est sous la tutelle de la République de Srpska, qui ne reconnaît que le seul meurtre d'une centaine de personnes et n'apporte aucune information pour localiser les corps. Les réfugiées ne souhaitent pas rentrer, elles attendent la reconnaissance des massacres. A Tuzla elles manifestent tous les 11 du mois pour rappeler qu'elles existent en tant que survivantes et tous les ans elles organisent le 11 juillet une commémoration à Potocari, haut lieu du massacre près de Srebrenica. Avec l'accord des organisations internationales, elles ont obtenu que ce lieu soit sacralisé, elles en ont fait un cimetière de près de 1 000 tombes. Le travail aujourd'hui consiste à rechercher les charniers secondaires et à identifier les corps. Une femme sur 3 a pu grâce à l'ADN identifier des membres de sa famille. Il est impératif de retrouver les corps : sans identification, elles ne peuvent croire à la disparition de leur famille.

Pascal MICHEL (animateur des cafés géo) : *Je reprends sur la question du mot "génocide" dans le conflit. Il me semble que les forces européennes (françaises et anglo-saxonnes), incapables de maintenir la paix, ont fait appel aux USA et à Bill Clinton. C'est à ce moment là que B. Clinton a introduit le mot "génocide", en s'appuyant notamment sur les images satellites des charniers. Ainsi aurait été justifiée la présence américaine et l'implantation de camps militaires américains sur le territoire européen. Ce serait donc B. Clinton qui aurait utilisé le mot "génocide", mais plus tard le TPI a signifié que 8000 morts ne constituaient pas un "génocide" parce qu'il n'y en avait pas assez ! On ne pourrait parler que de "massacre". Y a-t-il un seuil pour définir le "génocide" ? Le terme "génocide" aurait-il servi d'argument pour mobiliser l'opinion publique américaine ?*

A.C. : *Les américains se sont très souvent opposés dans le cadre du Conseil de Sécurité à la politique de négociation menée sur place. Ils auraient même proposé un plan d'exfiltration qui n'a pas été accepté. Tout cela n'est pas officiel et n'est pas dans le rapport de l'ONU. Mais il y a totale discordance entre américains et européens ; ainsi 8 jours avant la chute de Srebrenica, le Gal Janvier plaide au Conseil de Sécurité l'abandon de la zone ; le rapport de*

l'ONU confirme bien l'opposition très ferme de Madeleine Allbright.

Peut-on parler de "génocide" ? Le mot apparaît après la Seconde Guerre Mondiale, il ne se définit pas par le nombre de morts, mais par *l'atteinte portée à un peuple menacé en tant que peuple*, atteintes physiques et biologiques envers les femmes, les hommes, les enfants dans le but de les faire disparaître. Le mot "shoah" en hébreu veut dire anéantissement, le mot "génocide" sous-tend la disparition, l'anéantissement d'un peuple. Une convention pour la prévention du génocide a été signée par les états membres de l'ONU, en dehors de la Charte de l'ONU puisqu'il est déjà dans les attributions de celle-ci de maintenir la paix mais aussi d'empêcher les atteintes à un peuple pour raisons de sexes, races, religions, etc. Il existe donc une convention et si le Conseil de Sécurité a créé des zones de sécurité en 93, c'est bien parce que des populations ont été agressées en fonction de leur religion. Mais est-ce un génocide ?

L'accusation de génocide en ex-Yougoslavie a bien été formulée par le TPI, juridiction spéciale pour les crimes commis en ex-Yougoslavie, compétente, au pénal seulement, pour les crimes particulièrement graves : génocides, crimes de guerre, atteintes à la Convention de Genève. Le TPI en a le monopole du jugement ; on ne peut pas porter plainte devant un Etat, ou bien cet Etat est obligé de renvoyer les faits devant le TPI, faits pénaux et non civils. Le TPI a reconnu la culpabilité de Milosevic pour des faits qualifiés de "complicité de génocide" (avoir fourni des armes aux milices serbes). Donc le mot "génocide" a bien été reconnu.

Dans les faits tels qu'on les présente sur place, on a affaire à une propagande de haine exacerbée par un nationalisme serbe très fort. Jusqu'alors les musulmans se définissaient comme des bosniens, des yougoslaves ; ils ne se reconnaissent musulmans que depuis cette guerre. Ils ont eu en face d'eux un nationalisme serbe qui les a renvoyés à leur identité religieuse. Et l'intention véhiculée par ce nationalisme était bien (même si la Serbie a toujours convoitée la région de Srebrenica pour sa richesse) l'extermination de ce peuple musulman.

M.R. : Effectivement le TPI a qualifié de *génocide* les actes reprochés au général serbe Krstic, condamné en 2004 à 46 ans de prison, peine ramenée ensuite à 35 ans, la plus lourde peine enregistrée jusqu'alors. Par contre, dans les médias balkaniques, on trouve le mot "génocide" partout avec des acceptations étonnantes ; par exemple, dans le mémorandum de 1986 (texte interne à l'Académie des Sciences de Serbie) diffusé à la Presse suite à des fuites, les albanais du Kosovo sont accusés de génocide contre les serbes ; en réalité il s'agit d'un "génocide sans morts" (le mal être des Serbes du Kosovo qui ont l'impression de perdre la région et qui émigrent), mais l'Académie des Sciences de Serbie nomme ce phénomène "génocide". Au regard de ces interprétations extrêmes, il est sage de se reporter à la définition des Nations Unies de 1948 : le "génocide" y désigne des *actes commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique ou religieux*. Les actes en question sont *le meurtre, l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale, la soumission à des conditions d'existence conduisant à sa destruction, les mesures visant à travers les naissances et les transferts forcés d'enfants à l'anéantissement du groupe*.

Dans la définition du "génocide" il n'y a pas de notion d'échelle, il est tout aussi licite de parler de "génocide" pour un événement local portant sur 8 000 morts que pour le massacre des juifs d'Europe durant la Seconde Guerre Mondiale qui a fait 5 à 6 M de victimes. Les deux événements sont extrêmement différents dans leur portée, mais ce qui les rassemble c'est le fait que les violences dirigées contre le groupe, le sont *systématiquement* et s'en prennent à des individus *uniquement parce qu'ils appartiennent au groupe indépendamment des actes qu'ils auraient pu commettre par ailleurs*. Là est le point de convergence.

Une anthropologue africaniste : Nous sommes dans une période où la mémoire est mise en exergue concernant tous ces conflits et génocides. En 2004 le génocide rwandais, cette année les 10 ans du génocide de Srebrenica, le 60^e anniversaire de la Shoah. Brusquement

les consciences se réveillent. Peut-on extraire quelques éléments qui puissent servir dans le futur à éviter ce genre d'agression à l'humanité ? Peut-on repérer les origines historiques, les fonctionnements qui annoncent et conduisent à de tels évènements ? Aujourd'hui en Afrique, il y a le Darfour, la Côte d'Ivoire, toutes les conditions sont requises pour que de tels évènements éclatent. Les leçons des uns ne peuvent-elles pas servir aux autres ?

M.R : L'une des solutions serait de mettre en place un travail de veille permanente qui s'intéresserait aux discours médiatiques ou à des phénomènes sociaux comme la violence autour des stades. Dans les années 1987-88 en Yougoslavie, la violence autour des matchs de foot atteignait des sommets inouïs et c'est précisément dans ces milieux-là que le chef de la milice armée serbe recrutait (il fut un certain temps Président du Club des supporters de l'Étoile Rouge de Belgrade). Il y a des phénomènes sociaux et d'éventuels emballements qu'il convient de surveiller afin de prévenir des développements catastrophiques.

A.C. : Faute d'autres solutions, je mène un procès pour défendre les survivants. Aucun procès n'a jamais été mené contre l'ONU. Le TPI qui en émane (1993) est saisi d'actions pénales, non pour indemniser les victimes, mais pour chercher et punir les auteurs de faits très graves. Soumis à la bonne volonté des Etats, il lui est très difficile de rechercher les criminels de guerre. Dans ses procès, la victime a une place de témoin : convoquée, elle ne peut pas saisir seule le TPI ni recevoir d'indemnisation, elle n'est pas "partie" au procès.

A l'époque on savait ce qui se passait, le génocide a été filmé. Et nous citoyens d'Europe, on pétitionnait, on manifestait. Le Conseil de Sécurité avait tout ce qu'il fallait pour intervenir pour protéger ces populations, et ça n'a pas été fait. Fallait-il interpellier les tribunaux pour demander à qui donner raison, à la barbarie ou à l'humanité ? Les dossiers sur le Darfour ou la Tchétchénie passent au crible de la raison d'état, de la façon de communiquer sur certains points et pas sur d'autres et à quel moment. Le droit d'ingérence est prévu dans la Charte de l'ONU, où on trouve tous les éléments afin que ces catastrophes ne se renouvellent pas. Dans un système compliqué, multi-étatique, l'ONU apparaît comme un club d'états où les responsabilités sont très diluées. En tant que citoyen, il nous revient de réagir, ne serait-ce qu'à titre symbolique.

Comment peut-on repérer les éléments susceptibles de mettre en route le processus génocidaire ? Comment se fait-il qu'il y ait aujourd'hui un tel processus de territorialisation (accroche d'un peuple à un territoire) ? Et enfin je voulais évoquer le viol comme arme massive de destruction.

A.C. : Pour répondre sur *le viol*, les atteintes sur l'humain passent par le maillon le plus pacifique, celui qui transmet les mémoires et la vie, à savoir les femmes. Dans tous les conflits aujourd'hui les femmes sont particulièrement visées. Le viol est un moyen coutumier de la guerre, violer les femmes est la première manière d'humilier les hommes. Le constat que je fais aujourd'hui est le manque de réactions spécifiques envers cet état des choses.

M.R. : Pourquoi se cramponner à des *territoires* à l'époque de la mondialisation, alors que des dynamiques supranationales très puissantes suggèrent des voies différentes ? Précisément, la mondialisation suscite des réactions en sens inverse chez des populations fragiles qui se sentent alors menacées jusque dans leurs racines. Pour justifier l'importance du territoire, ils développent un fort ancrage identitaire, accompagné d'une appropriation des ressources. Au Rwanda, dans un contexte de surpeuplement agricole très fort (400 hab/km², plus de terres à défricher), l'une des raisons d'exterminer les Tutsis a été de s'emparer de leurs terres et de leurs troupeaux. Mais lorsque ces populations se cramponnent à leur territoire, elles le

désignent aussi comme lieu d'un marquage symbolique qui matérialise leur relation à l'histoire. Pour les serbes, le Kosovo serait le cœur de leur royaume médiéval et leur reviendrait à cause des monastères et des églises bâties lorsqu'il était sous domination serbe.

Denis ECKERT (CIEU-CNRS-UTM) : *Quant au rapport au territoire, dans la construction d'une nation démocratique allemande de 1945 à nos jours, il y a eu abandon progressif de la référence à un territoire historique, abandon de la revendication de la Silésie, la Poméranie et des Sudètes ; cela relève d'un travail identitaire par rapport aux territoires qui a été sérieusement mené dans le sens d'une construction d'une conscience démocratique et pacifique et de ce point de vue là ce travail me paraît remarquable.*

Dans le cas de la Russie, les indignations de la communauté internationale sont liées aux statuts du pouvoir qui est responsable des persécutions. La question n'est pas seulement de la prévention du génocide mais plus généralement des atteintes à l'humain. Il n'est pas besoin d'attendre la qualification de génocide pour déclencher la protestation citoyenne. Je doute que la politique de répression en Tchétchénie constitue un fait de génocide, mais ce n'est pas une raison pour ne pas demander des comptes à l'état russe et à son chef.

Question : Vous avez fait un parallèle entre Gorazde et Srebrenica, mais le dénouement n'a pas été le même puisque l'OTAN a pu bombarder les positions serbes à Gorazde. Pourquoi deux dénouements différents ? On a expliqué que les ordres militaires étaient très difficiles à remonter par le biais de l'ONU : pourquoi dans un cas ça remonte et pas dans l'autre ? Vous avez utilisé l'expression de "passivité réfléchie" de la part de l'ONU car elle savait ce qui se passait et cependant rien n'a été entrepris : ne pourrait-on pas faire un procès d'intention à l'ONU qui a attendu ce génocide pour faire les accords de Dayton ?

A.C. : A Gorazde, l'appel aux armes a été immédiatement suivi d'une querelle au sein de l'ONU sur le thème "qu'il n'aurait pas fallu intervenir parce que de toutes façons les serbes ne seraient pas allés jusqu'au bout". Le problème a toujours été qu'on parlait d'égal à égal, lors des négociations, avec ceux qui par ailleurs bombardaient, dans une confusion générale.

Concernant le procès d'intention vis-à-vis de l'ONU, ma requête est effectivement une mise en cause de sa politique globale. Avant Srebrenica, on était arrivé à un plan de paix qui était pratiquement accepté par tout le monde, sauf par les Serbes de Bosnie à cause de l'enclave de Srebrenica, il fallait que Srebrenica disparaisse pour qu'on arrive à une politique serbe. Le soupçon pèse sur la politique de l'ONU et sur le général Janvier, Akashi et les personnes qui discutaient avec Mladic au moment où du massacre. On sait que Janvier, quelques jours avant le massacre, s'est rendu au Conseil de Sécurité pour demander que Srebrenica disparaisse.

M.R. : Quelques mots sur ces *enclaves* dont le sort a été décidé de façon assez aléatoire. Pour Srebrenica il y a soupçon que l'ONU l'ait laissé prendre pour qu'elle reste aux mains des serbes. Ce n'est pas le seul cas, dans la même région il y a eu une seconde enclave plus petite Zepa qui a subi le même sort. Pour Gorazde, je n'ai pas vraiment d'explications pour expliquer l'intervention de l'ONU, peut-être voulait-elle donner un avertissement aux serbes ?

A propos des enclaves, en faire des "zones de sécurité" avait été imposé par le général Morillon sans que la hiérarchie le soutienne et en mettant l'ONU devant le fait accompli.

En réponse à Denis Eckert à propos de comment sortir de la "faim des territoires" et de l'exemple allemand : cet exemple me paraît discutable car si en 45 les allemands ont renoncé à un certain nombre de territoires historiques, ils n'avaient vraiment pas le choix ; leur pays était laminé par les alliés et cet abandon s'est déroulé au prix d'une épuration ethnique réussie (12 millions d'allemands expulsés des territoires de l'Est vers les deux

nouveaux états allemands créés à ce moment là). D'une certaine façon on est bien sorti de la "faim des territoires" mais après un réel chaos et dans un cataclysme total.

M.R. : Pour Srebrenica, il y a eu contradiction entre l'initiative improvisée de Morillon et le dispositif de l'ONU, de sorte que l'on n'a jamais pris les mesures nécessaires pour protéger ni Srebrenica ni aucun autre territoire de la Bosnie. Lorsque Srebrenica a été prise d'assaut par les Serbes, les forces de l'ONU et de l'OTAN ont dû faire face à deux handicaps : une prise d'otages qui retenait plusieurs centaines de membres de l'ONU, et le retard et même l'absence de la force de réaction rapide d'artillerie qui devait intervenir et qui n'avait pas pu être acheminée puisque les hélicoptères américains avaient refusé de les transporter.

Question à Agnès Casero : comment procédez-vous dans votre travail ? Travaillez-vous avec un groupe d'études, avec des historiens ? Vous vous rendez souvent sur le terrain ?

A.C. : Les victimes sont dans les camps, ne possèdent pas d'ordinateurs, ne parlent pas l'anglais : pour communiquer il faut aller vers elles afin de les connaître. Les milieux médians sont les milieux militants ; à Toulouse je travaille avec l'association GUERNICA (Assoc. pour la Démocratie et la Paix en Ex-Yougoslavie), qui milite pour le développement de la démocratie en favorisant les échanges culturels (festival de Mostar chaque année). Elle a une forte connaissance du terrain, de l'histoire et de la langue. En ce qui me concerne je suis une militante qui a suivi la guerre et a pris la mesure des limites de nos actions sur le terrain. Je suis avocate et je suis restée en relation avec mes amis militants. On m'a demandé de réfléchir sur la question des responsabilités parce que je connaissais le milieu militant et le terrain :

- une association a déposé une plainte devant le TPI, sans recevoir la moindre réponse ; même résultat pour un avocat américain avec lequel nous sommes toujours en relation
- la possibilité d'engager des plaintes contre des personnes n'a pas été réalisée mais est toujours envisageable. Au fur et à mesure que l'on avance dans le dossier, on se rend compte que ces personnes sont insérées dans tout un système. L'aboutissement de ma réflexion est de chercher une responsabilité du système dans son ensemble. Cela n'a jamais été fait.

Les actions aboutissent grâce à des réseaux de confiance et d'amitiés mais aussi parce que nous sommes animés par une espèce de rage qui fait que l'on refuse de rester impuissant devant de tels scandales. On est dans une lutte entre l'humanité et la barbarie. Le seul moyen pour obtenir réparation reste le tribunal. Saisi par des survivants, le Tribunal administratif de Paris vient de rendre une décision d'irrecevabilité pour motif que l'ONU n'a pas la nationalité française : mais quelle est la nationalité de l'ONU ? Après l'appel nous irons jusqu'à Strasbourg. Ce procès afin d'obtenir réparation peut réveiller l'opinion.

M.R. : En conclusion, ces conflits yougoslaves et l'intérêt porté aux questions humanitaires et in-humanitaires à travers le génocide ont créé un nouveau domaine de recherches en sciences humaines et sociales. Un géographe, Stéphane Rosière, vient de soutenir une HDR sur "Le nettoyage ethnique" et la dimension territoriale du génocide.

Compte-rendu établi par **Marie-Rose GONNE-DAUDE**

ANNEXES

Les trois nations de Bosnie-Herzégovine (Michel Roux)

Au recensement de 1991, la Bosnie a 4,4 millions d'habitants, presque tous de langue maternelle serbo-croate (même s'ils ne l'appellent pas tous ainsi). Parmi eux, 44,5% se sont

déclarés Musulmans, 31,2% Serbes, 17,4% Croates, 5,5% Yougoslaves. Cette dernière appellation, introduite en 1961, permettait aux gens de ne pas choisir une appartenance nationale particulière. Mais où sont les **Bosniaques** ? En fait ils n'avaient jamais été recensés sous ce nom. Vers 1900 on les appelait encore (et ils s'appelaient eux-mêmes) Turcs, ce qui signifiait musulmans. Au recensement de 1948 ils apparaissent comme « musulmans indéterminés », en 1953 comme « Yougoslaves indéterminés », en 1961 comme « Musulmans au sens ethnique », en 1971, 1981 et 1991 comme « Musulmans au sens de la nationalité ». En 1993, la Bosnie indépendante choisit pour eux le nom de Bosniaques. En serbo-croate, on distingue *Bosnjak* (Bosniaque musulman) et *Bosanac* (tout habitant de la Bosnie). Le linguiste Paul Garde suggère de rendre en français ce second terme par **Bosnien**. Avant la guerre, la répartition territoriale des trois peuples était très complexe : même si la majorité des villages avaient une population homogène, la plupart des villes et des régions avaient un peuplement composite. La guerre et le 'nettoyage ethnique' ont simplifié brutalement ce dispositif.

Petite bibliographie sur génocide et 'nettoyage ethnique' (Michel Roux)

COQUIO Catherine, *Parler des camps, penser les génocides*, Paris, Albin Michel, 1999. [professeur de littérature, fondatrice en 1997 de l'Association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides].

FERRO Marc (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe s. : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, 843 p. [historien].

GRMEK Mirko et al., *Le nettoyage ethnique. Documents historiques sur une idéologie serbe*, Paris, Fayard, 1993, 340 p. [M. Grmek, d'origine croate, aujourd'hui décédé, était directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études. Même si les documents cités sont authentiques, ne pas déduire de cette lecture que la propension au nettoyage est exclusivement serbe !].

KIERNAN Ben, « Sur la notion de génocide », *Le Débat*, n° 104, 1999, p. 179-192.

KRIEG-PLANQUE Alice, *"Purification ethnique". Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2003, 528 p. [ouvrage tiré d'une thèse en sciences du langage, explique notamment quand et comment cette formule s'est implantée dans la langue française].

KULLASHI Muhamedin, *Humanisme et haine. Les intellectuels et le nationalisme en ex-Yougoslavie*, Paris, L'Harmattan, 1998, 206 p. [le dernier texte, p. 163-205, montre par quels mécanismes les Albanais du Kosovo ont été transformés en ennemis aux yeux des Serbes. L'auteur, Kosovar d'origine, est professeur de philosophie à Paris 8].

PRUNIER Gérard, *Rwanda 1959-1996, histoire d'un génocide*, Paris, Ed. Dagorno, 1997, 514 p. [africaniste, CNRS].

ROHDE David, *Le grand massacre. Srebrenica juillet 1995*, Paris, Plon, 1998, 365 p. [chronique du massacre et des reculades de l'ONU par un grand reporter du New York Times, prix Pulitzer pour ses reportages sur Srebrenica].

ROSIERE Stéphane, *Géographie politique et géopolitique*, Paris, Ellipses, 2003 [les p. 203-215 permettent de se faire rapidement une idée de la notion de modification coercitive du peuplement, qui englobe celles de nettoyage ethnique et de génocide].

SEMELIN Jacques, « Eléments pour une grammaire du massacre », *Le Débat*, n° 124, 2004, p. 154-170.

TERNON Yves, *Les Arméniens, histoire d'un génocide*, Paris, Seuil, 1996, 437 p., (1ère édition 1977).

TERNON Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1995, 449 p. [comporte une analyse du concept de génocide].

WIEWIORKA Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, 506 p. [historienne, CNRS. Sur l'occultation partielle de l'extermination des juifs au début de l'après-guerre].

